



Pensez aujourd'hui à la mise en conformité de votre Centrale à cylindre !



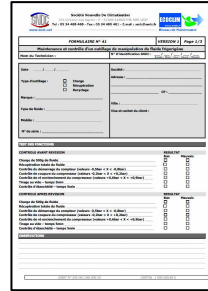
+



+



+



=



Vous disposez d'une **centrale de climatisation équipée d'un cylindre de charge.**

Nous vous proposons une intervention de mise en conformité afin de répondre aux exigences du code de l'environnement :

- Disposer d'une preuve de maintenance et de contrôle
- Disposer d'un système de pesée du fluide frigorigène d'une précision minimale de 5%

Cette mise en conformité nécessite une modification de la machine, et est réalisée exclusivement dans les ateliers de SNDC à Labarthe sur Léze.

Le forfait mise en conformité comprend :

- La fourniture du kit de mise en conformité (balance, réservoir de fluide de 27 Kg consigné, kit de raccordement)
- La modification de la centrale par notre technicien
- La réalisation de la maintenance et du contrôle par notre technicien (remplacement des filtres de recyclage, vidange de la pompe à vide, contrôle d'étanchéité, contrôle de précision de la balance.)
- La fourniture des pièces de maintenance (filtres, huile pompe à vide)
- La fourniture de l'attestation de maintenance et de contrôle de l'outillage

Après intervention, l'outillage vous sera retourné avec l'attestation de maintenance et de contrôle que vous pourrez transmettre à votre organisme agréé en appui de votre dossier pour l'obtention de l'« attestation de capacité catégorie 5 », rendue nécessaire pour la nouvelle réglementation.

Xavier Roussel
Directeur Commercial

Mise en conformité Centrale Basic: 520 € net HT
(Réf.999A40) - **Transport retour inclus**

+

Consigne Bouteille Récupération 27L : 70 € net HT
(Réf.810B23)

Bon pour commande.
Date :.....
Signature et Cachet